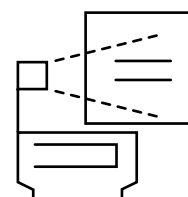


Treizième leçon

Difficultés financières



Acétates



Motifs du non-paiement

Perte de revenu (60 %)

- Chômage/Sous-emploi (36 %)
- Maladie (16 %)
- Autres (divorce, décès) (8 %)

Dépassement des possibilités financières (36 %)

- Faible gestion de l'argent
- Urgences
- Matérialisme
- Besoin de gratification immédiate

Utilisation frauduleuse du crédit (2 %)

Autres (2 %)

Signes précurseurs de difficultés financières



- Vous ne savez pas combien vous devez.
- Vous payez souvent vos factures en retard.
- Vous obtenez un nouveau prêt pour payer d'anciens prêts.
- Vous ne remboursez que le solde minimum chaque mois.
- Vous consacrez plus de 20 % de votre revenu net au paiement de votre dette (après paiement du loyer ou du prêt hypothécaire).
- Vous auriez tout de suite des difficultés financières si vous perdiez votre emploi.
- Vous dépensez plus que vous ne gagnez et vous utilisez votre épargne pour payer les dépenses courantes.



Premières mesures à prendre si l'on ne peut pas payer ses factures

Examinez de près votre budget.

- Réduisez vos dépenses.
- Déterminez les «besoins» versus les «désirs».
- Soyez réaliste quant à ce que vous pouvez vous permettre.

Communiquez avec vos créanciers.

- Dites-leur que vous ne pouvez pas payer votre facture, mais que vous avez l'intention de la payer. Indiquez-leur à quel moment vous serez en mesure de leur verser un montant et combien vous serez en mesure de payer.
- Vous pourrez probablement convenir d'un nouvel échéancier de paiement.
- Si possible, continuez de payer le versement minimum.

Examiner de près son budget



DÉPENSES MENSUELLES

Nom		Numéro de cas
Date - Budget initial	Date - Budget rajusté	
Conseiller		Copie reçue

- (H) - Hebdomadairement
 (M) - Mensuellement
 (O) - Occasionnellement
 ↓ - À indiquer ici

	INITIAL	RAJUSTÉ
LOGEMENT		
Première hyp. CI CIT		
Deuxième hyp.		
Impôt foncier		
Assurance-habitation		
Loyer / Frais de copr.		
Téléphone		
Électricité		
Eau / égout		
Chauffage - Gas / Huile		
Bois / Électr.		
Câble / Location (télé)		
Internet		
Contrats divers		
BESOINS IMM.		
.....		
.....		
TRAVAIL		
Transport - demandeur		
Transport - conjoint		
Repas / Collations (D)		
Repas / Collations (C)		
Garderie		
Vêtements particuliers		
.....		
.....		
SOUS-TOTAL		

Total reporté

FRAIS DE SUBSISTANCE

Nourriture		
Transport personnel		
Vêtements		
Pension alimentaire		
Auto (permis, etc.)		
Assurance - Auto		
- Vie		
- Autre		
Soins médicaux		
Médicaments		
Soins dentaires		
Buanderie / Nettoyeur		
Animal de compagnie		

FRAIS PERSONNELS

Tabac		
Alcool / Boissons		
Loisirs		
Gardiennage		
Soins personnels		
Barbier / Coiffeur		
Revue / Journaux		
Cadeaux		
Dons religieux		
Frais scolaires		
Autres dons		
Allocations		

TOTAL DES DÉPENSES ...

PAIEMENT DE LA DETTE .

PAIEMENT DE LA DETTE .

TOTAL

SOMMAIRE DES FONDS DISPONIBLES

REVENU NET DE TOUTES SOURCES

MOINS TOTAL DES DÉPENSES.

FONDS DISPONIBLES

	INITIAL	RAJUSTÉ
Total reporté		
FRAIS DE SUBSISTANCE		
Nourriture		
Transport personnel		
Vêtements		
Pension alimentaire		
Auto (permis, etc.)		
Assurance - Auto		
- Vie		
- Autre		
Soins médicaux		
Médicaments		
Soins dentaires		
Buanderie / Nettoyeur		
Animal de compagnie		
FRAIS PERSONNELS		
Tabac		
Alcool / Boissons		
Loisirs		
Gardiennage		
Soins personnels		
Barbier / Coiffeur		
Revue / Journaux		
Cadeaux		
Dons religieux		
Frais scolaires		
Autres dons		
Allocations		
TOTAL DES DÉPENSES ...		
PAIEMENT DE LA DETTE .		
PAIEMENT DE LA DETTE .		
TOTAL		
SOMMAIRE DES FONDS DISPONIBLES		
REVENU NET DE TOUTES SOURCES		
MOINS TOTAL DES DÉPENSES.		
FONDS DISPONIBLES		



Service de conseillers en crédit

- Programme provincial qui offre de l'information sur les questions financières et de consommation.
- Examine vos revenus.
- Vous aide à établir un budget réaliste.
- Peut communiquer avec vos créanciers pour négocier un échéancier de paiements réduits.
- Vous aide à planifier vos dépenses futures.
- Offre des services à prix modique ou gratuits si vous ne pouvez les payer.
- Figurent dans le répertoire téléphonique sous la rubrique réservée aux gouvernements locaux et provinciaux.



Consolidation au moyen d'un prêt

- Vous n'effectuez qu'un seul paiement, en général inférieur au montant total de vos mensualités.
- Il est préférable d'avoir aussi recours aux services d'un conseiller en crédit.
- Si vous possédez une maison, examinez de près vos habitudes de consommation avant de prendre un prêt sur la valeur nette de votre maison. Vous pourriez vous retrouver avec un prêt et de lourdes factures de carte de crédit si vous ne modifiez pas vos habitudes de consommation.

Attention aux sociétés de rétablissement du crédit!

- Service de conseillers à but lucratif
- Offre des prêts de consolidation de la dette
- Offre des conseils en gestion de la dette
- Prétend parfois pouvoir effacer de piètres antécédents de crédit (personne ne peut le faire!)



Loi sur les agences de recouvrement et guide du consommateur

L'agence de recouvrement doit :

- vous fournir, par écrit, le montant de votre dette, le nom du créancier et une explication de votre droit de contester la dette;
- si vous contester la dette, l'agence de recouvrement doit vous fournir une preuve écrite de la dette.

L'agence de recouvrement ne peut pas :

- communiquer avec vous à des heures ou lieux inhabituels;
- divulguer votre dette à qui que ce soit d'autre que votre avocat;
- vous harceler ou vous menacer;
- utiliser de fausses déclarations;
- donner de faux renseignements sur vous à qui que ce soit;
- dénaturer le statut juridique de la dette;
- exercer une pratique illégale, comme tenter de recouvrer un montant supérieur à celui de votre dette.



Qu'est-ce qu'une saisie salariale?

- Procédure juridique en vertu de laquelle une partie de votre salaire est retenue pour le paiement de votre dette.

Limites de la saisie salariale

- Le moindre de 20 % de votre revenu disponible ou 30 fois le salaire horaire minimum fédéral.
- Vous pouvez faire une demande d'exemption.

Demande d'exemption (besoins fondamentaux)

(seulement si vous respectez toutes les conditions suivantes)

- Votre famille vit dans la province.
- Vous avez besoin de la totalité de vos revenus pour subvenir à vos besoins fondamentaux.
- Votre dette a servi à subvenir à des besoins fondamentaux (nourriture, logement, soins médicaux).
- La saisie salariale a déjà commencé.

La protection dont vous bénéficiez

- Vous ne pouvez pas être congédié en raison d'une saisie salariale.

Application de la loi

- En vertu des lois fédérales et provinciales



Cession de salaire et privilège grevant un bien-fonds

Cession de salaire

- N'a pas force de loi devant un tribunal, contrairement à la saisie salariale.
- Il s'agit d'une entente juridique entre un prêteur et un débiteur.
- Permet au prêteur de recouvrer une partie du salaire d'un débiteur auprès d'un employeur si le débiteur n'effectue pas de versements réguliers.
- L'employeur n'est pas légalement tenu de respecter une entente de cession de salaire.

Privilège grevant un bien-fonds

- Si vous n'avez pas d'emploi, un prêteur peut obtenir une ordonnance de la cour afin d'établir un privilège ou un droit de saisie sur une partie de vos biens pour rembourser la dette.

La reprise de possession d'une voiture



Les droits du créancier

- Peut saisir votre voiture dès que vous cessez d'effectuer vos versements.
- Ne peut pas perturber l'ordre public, par ex., employer la force ou vous menacer de le faire.
- Peut garder votre voiture ou la revendre.
- Ne peut pas garder ou vendre un bien personnel que vous auriez laissé dans la voiture (à l'exception des améliorations, comme un système de son ou un support à bagages).

Vos droits

- Vous pouvez racheter la voiture en payant la totalité de la dette et les frais de reprise de possession.

Vos responsabilités

- Vous devez payer le solde déficitaire, soit le montant en souffrance, même si le créancier a vendu votre voiture.



Ce que c'est

- La faillite est un processus juridique effectué en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. En raison de votre incapacité à rembourser vos dettes, vous cédez tous vos éléments d'actif, sauf ceux exemptés par la Loi, à un syndic de faillite autorisé. Ce processus vous libère de la plupart de vos dettes et devrait mettre fin aux poursuites judiciaires intentées contre vous par les créanciers.

Admissibilité

- Débiteur qui ne peut pas respecter ses obligations financières ou qui n'est pas solvable.

Fonctionnement

- Lorsque vous déclarez faillite, vos biens sont remis à un syndic de faillite qui les vend et répartit l'argent entre vos créanciers.
- Parlez à un syndic de faillite. Avant de prendre une décision finale, le syndic ou l'administrateur effectuera une évaluation de votre situation financière et vous indiquera les options qui s'offrent à vous.
- Si vous décidez de déclarer faillite, vous devrez assister à au moins deux séances de consultation avec un conseiller qualifié.
- Le syndic vous aidera à remplir plusieurs formules que vous devrez signer. Il s'agit d'une formule de «cession» et d'un «bilan de liquidation».
- Les formules sont déposées par le séquestre officiel. S'il n'y a pas d'opposition, la faillite est déclarée et vous devenez légalement failli.



Avantages

- Le failli est libéré de la plupart de ses dettes et les créanciers non garantis n'ont pas de recours juridique pour recouvrer leur dette.
- En général, la faillite n'a pas de conséquences sur votre emploi.
- Vous évitez ainsi le harcèlement de vos créanciers.

Désavantages

- Certaines dettes demeurent, notamment :
 - la pension alimentaire au conjoint;
 - la pension alimentaire aux enfants;
 - les dettes découlant d'une fraude;
 - les amendes imposées par un tribunal;
 - les dettes ou obligations relatives à un prêt-étudiant lorsque la faillite survient pendant que le débiteur est toujours aux études ou dans un délai de dix ans suivant la fin des études du failli.
- Vous aurez probablement de la difficulté à vous faire cautionner.



Proposition de consommateur

Ce que c'est

- Offre présentée par un débiteur à ses créanciers afin de modifier ses paiements, par ex., le versement d'un montant moindre chaque mois, mais sur une plus longue période.

Admissibilité

- Personne insolvable dont les dettes sont inférieures à 75 000 \$, exclusion faite de l'hypothèque.

Fonctionnement

- Le débiteur demande l'aide d'un administrateur, lequel évalue sa situation financière et fournit des conseils quant au type de proposition convenant le mieux au débiteur et à ses créanciers.
- La proposition est déposée par le séquestre officiel.
- Dans un délai de 10 jours suivant le dépôt de la proposition, l'administrateur dépose un rapport contenant :
 - un avis juridique indiquant si la proposition est juste et raisonnable et si le débiteur peut la respecter;
 - la liste des éléments d'actif et de passif ainsi que la liste des créanciers.



Avantages

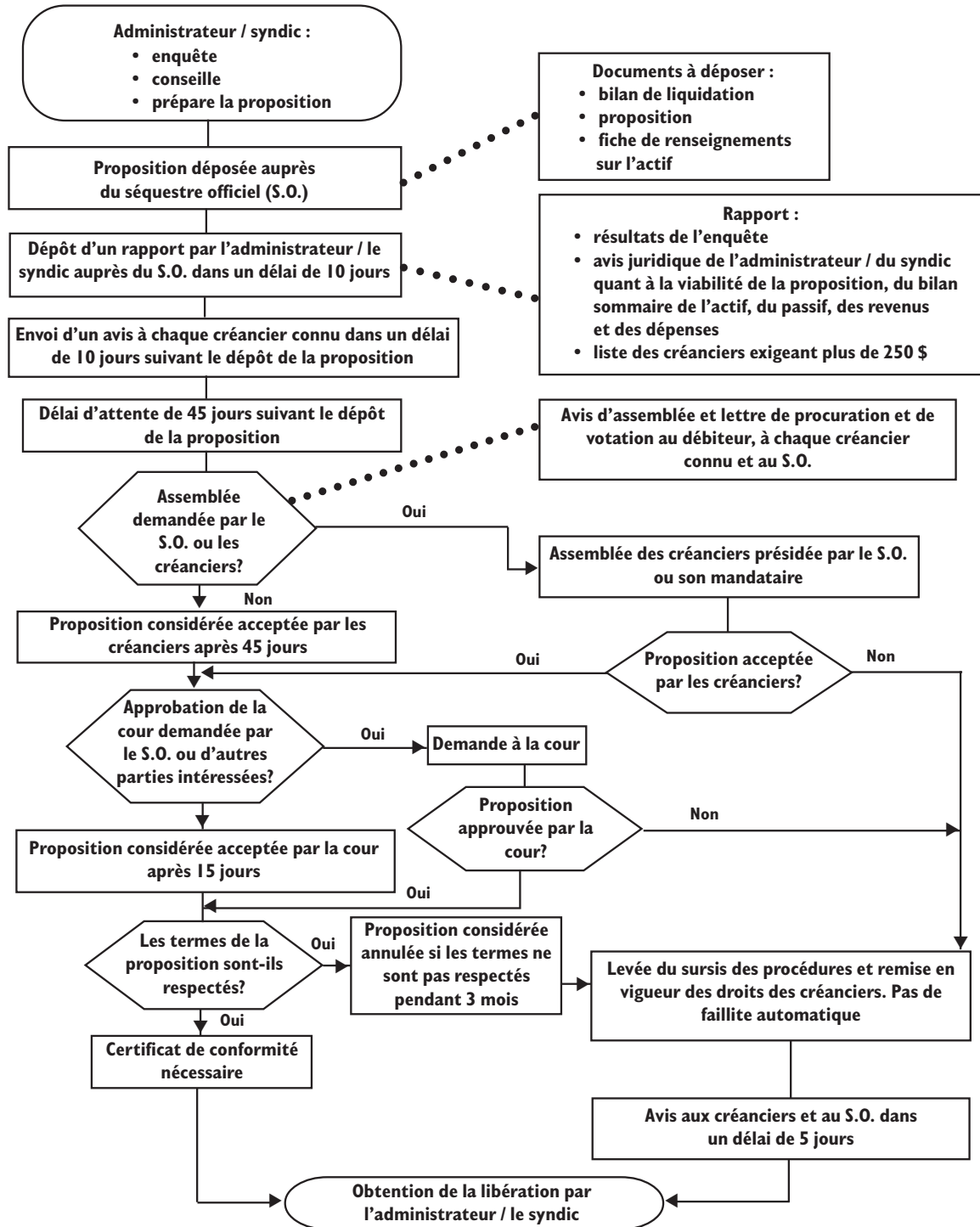
- Meilleure solution que la faillite
- Perte financière moindre
- Le débiteur pourra sans doute conserver certains biens.
- Les créanciers non garantis n'ont pas de recours juridique pour recouvrer leur dette (comme la saisie), à moins que la proposition ne soit rejetée ou annulée.
- Lorsque la proposition est entièrement terminée et que le débiteur a suivi deux séances de consultation auprès d'un conseiller qualifié, le débiteur reçoit un certificat de conformité.

Désavantages

- Il s'agit d'un long processus.
- Répercussions négatives sur votre cote de solvabilité



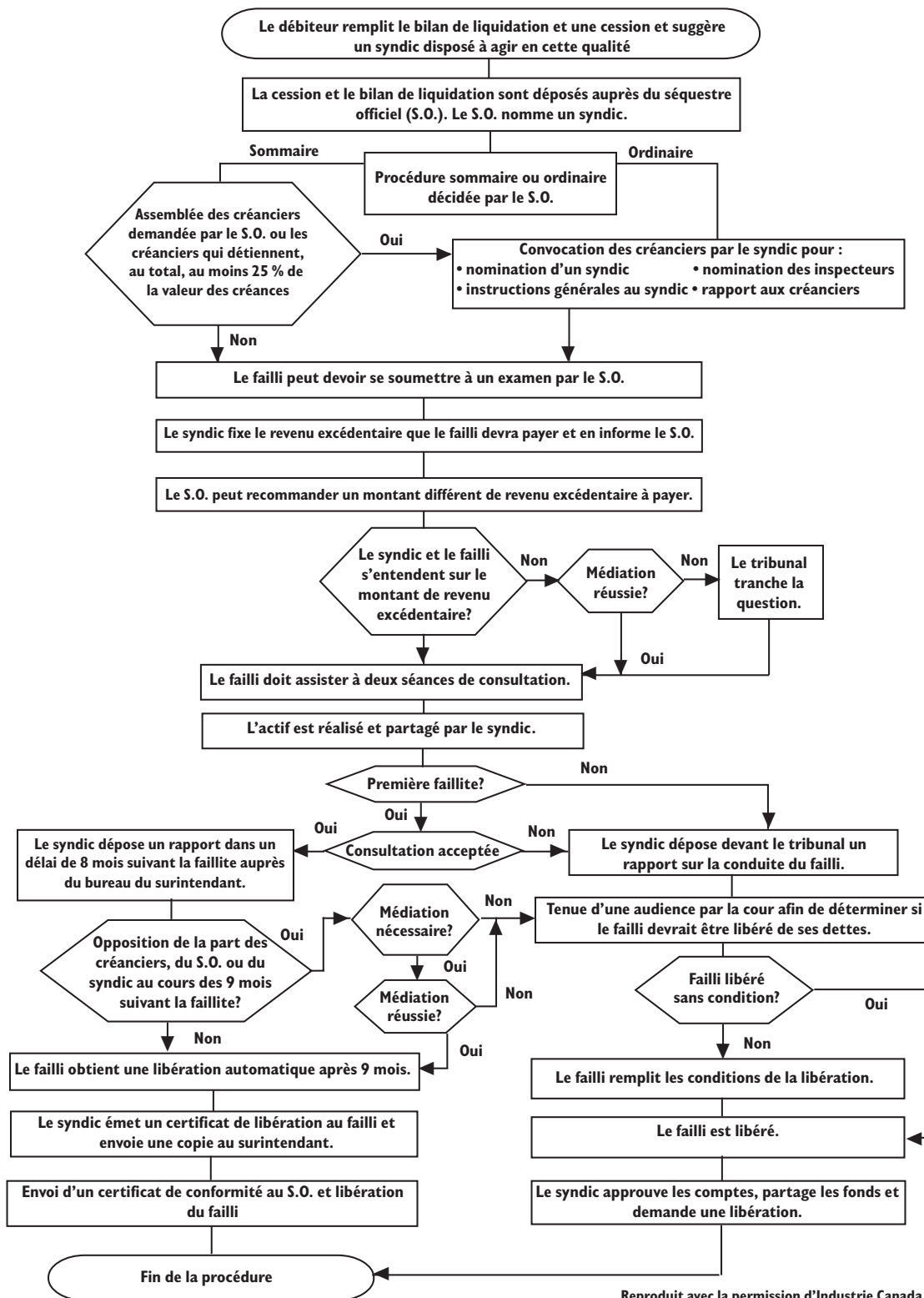
Le processus de proposition de consommateur



Reproduit avec la permission d'Industrie Canada



Le processus de faillite personnelle



Treizième leçon

Difficultés financières



Activités de l'étudiant

Nom : _____

Date : _____



Vérifiez vos connaissances

Les questions qui suivent visent à évaluer les connaissances que vous venez d'acquérir au chapitre des difficultés financières.



Instructions

Répondez aux questions suivantes dans les espaces prévus.

1. Énumérez trois des principaux motifs expliquant pourquoi les consommateurs ne paient pas leurs factures.

2. Énumérez cinq signes précurseurs de difficultés financières.

3. Énumérez les premières mesures à prendre si l'on ne peut pas payer ses factures.

Pour chaque question, inscrivez **V** dans l'espace prévu si l'énoncé est vrai ou **F** si l'énoncé est faux.

4. _____ Une société de rétablissement du crédit peut effacer de mauvais antécédents de crédit.
5. _____ Si vous payez une facture en retard, votre créancier peut signaler cette information au bureau de crédit.
6. _____ Un agent de recouvrement peut communiquer avec vous jour et nuit, sauf le dimanche.
7. _____ Si vous ne payez pas une dette, un agent de recouvrement ne peut pas légalement vous harceler ou vous faire des menaces.
8. _____ Un agent de recouvrement doit vous fournir, par écrit, le montant de votre dette, le nom du créancier et une explication de votre droit de contester la dette.
9. _____ Le service de conseillers en crédit vous aidera à établir un budget réaliste, à communiquer avec vos créanciers et à planifier vos dépenses futures.

Vérifiez vos connaissances (suite)

Dans l'espace prévu, inscrivez la lettre correspondant au type de recouvrement que l'énoncé représente.

- a) Saisie salariale
- b) Cession de salaire
- c) Privilège grevant un bien-fonds

- 10. ____ Entente juridique entre un prêteur et un débiteur
- 11. ____ Procédure juridique qui permet de retenir une partie du salaire aux fins de paiement d'une dette
- 12. ____ Ordonnance de la cour qui permet à un prêteur de saisir un bien pour rembourser une dette
- 13. ____ Un employeur n'est pas légalement tenu de respecter cet engagement.
- 14. ____ La limite est le moindre de 20 % de votre revenu disponible ou 30 fois le salaire horaire minimum fédéral.
- 15. ____ Vous ne pouvez pas être congédié pour ce motif.

Pour chaque question, inscrivez **V** dans l'espace prévu si l'énoncé est vrai ou **F** si l'énoncé est faux.

- 16. ____ Si vous ne payez pas, ne serait-ce qu'un versement de votre prêt-auto, le créancier a légalement le droit de reprendre possession de la voiture.
- 17. ____ Une fois que le créancier a repris possession de la voiture, il peut la garder ou la revendre au montant de la dette à couvrir.
- 18. ____ Si le créancier reprend possession de votre voiture, vous n'êtes plus tenu de rembourser votre prêt-auto.
- 19. ____ Si vous désirez racheter votre voiture après une reprise de possession, le créancier peut en fixer le prix à n'importe quel montant supérieur à ce que vous devez.

Dans l'espace prévu, répondez aux questions suivantes.

- 20. Combien d'années une faillite figure-t-elle dans un rapport de solvabilité?



Vérifiez vos connaissances Corrigé

Les questions qui suivent visent à évaluer les connaissances que vous venez d'acquérir au chapitre des difficultés financières.



Instructions

Répondez aux questions suivantes dans les espaces prévus.

1. Énumérez trois des principaux motifs expliquant pourquoi les consommateurs ne paient pas leurs factures.

Perte de revenu (60 %)

Dépassement des possibilités financières (36 %)

Utilisation frauduleuse du crédit (2 %)

2. Énumérez cinq signes précurseurs de difficultés financières.

Vous ne savez pas combien vous devez.

Vous payez vos factures en retard.

Vous obtenez un nouveau prêt pour payer un ancien prêt ou vos dettes.

Vous ne remboursez que le solde minimum chaque mois.

Vous consacrez plus de 20 % de votre revenu net au paiement de votre dette (après paiement du loyer ou du prêt hypothécaire).

3. Énumérez les premières mesures à prendre si l'on ne peut pas payer ses factures.

Examinez de près votre budget (réduisez vos dépenses, soyez réaliste quant à ce que vous pouvez vous permettre, n'oubliez pas la règle 20/10).

Communiquez avec vos créanciers. Dites-leur pourquoi vous ne pouvez pas les payer, mais que vous avez l'intention de les payer. Indiquez-leur à quel moment vous serez en mesure de leur verser un montant et combien vous serez en mesure de payer.

Si possible, continuez de payer le versement minimum.

Pour chaque question, inscrivez **V** dans l'espace prévu si l'énoncé est vrai ou **F** si l'énoncé est faux.

4. F Une société de rétablissement du crédit peut effacer de mauvais antécédents de crédit.
5. V Si vous payez une facture en retard, votre créancier peut signaler cette information au bureau de crédit.
6. F Un agent de recouvrement peut communiquer avec vous jour et nuit, sauf le dimanche.
7. V Si vous ne payez pas une dette, un agent de recouvrement ne peut pas légalement vous harceler ou vous faire des menaces.
8. V Un agent de recouvrement doit vous fournir, par écrit, le montant de votre dette, le nom du créancier et une explication de votre droit de contester la dette.
9. V Le service de conseillers en crédit vous aidera à établir un budget réaliste, à communiquer avec vos créanciers et à planifier vos dépenses futures.

Vérifiez vos connaissances Corrigé

Dans l'espace prévu, inscrivez la lettre correspondant au type de recouvrement que l'énoncé représente.

- a) Saisie salariale
- b) Cession de salaire
- c) Privilège grevant un bien-fonds

10. b Entente juridique entre un prêteur et un débiteur
11. a Procédure juridique qui permet de retenir une partie du salaire aux fins de paiement d'une dette
12. c Ordonnance de la cour qui permet à un prêteur de saisir un bien pour rembourser une dette
13. b Un employeur n'est pas légalement tenu de respecter cet engagement.
14. a La limite est le moindre de 20 % de votre revenu disponible ou 30 fois le salaire horaire minimum fédéral.
15. a Vous ne pouvez pas être congédié pour ce motif.

Pour chaque question, inscrivez **V** dans l'espace prévu si l'énoncé est vrai ou **F** si l'énoncé est faux.

16. V Si vous ne payez pas, ne serait-ce qu'un versement de votre prêt-auto, le créancier a légalement le droit de reprendre possession de la voiture.
17. V Une fois que le créancier a repris possession de la voiture, il peut la garder ou la revendre au montant de la dette à couvrir.
18. F Si le créancier reprend possession de votre voiture, vous n'êtes plus tenu de rembourser votre prêt-auto.
19. F Si vous désirez racheter votre voiture après une reprise de possession, le créancier peut en fixer le prix à n'importe quel montant supérieur à ce que vous devez.

Dans l'espace prévu, répondez aux questions suivantes.

20. Combien d'années une faillite figure-t-elle dans un rapport de solvabilité?

Jusqu'à 10 ans



Éprouvent-ils des difficultés financières?



Instructions

Après avoir lu chacun des scénarios suivants, énumérez les mesures que vous devriez prendre si vous vous trouviez dans la même situation. Ensuite, à l'aide des feuilles budgétaires ci-jointes, rajustez le budget déficient. Lorsque vous aurez terminé, indiquez dans l'espace prévu les modifications que vous avez apportées et justifiez-les.

1. Le revenu mensuel net de Serge est de 1 642 \$.

Ses dépenses mensuelles fixes sont les suivantes :

- 550 \$ - loyer;
- 232 \$ - versement du prêt aux étudiants;
- 152 \$ - versement du prêt-auto;
- 112 \$ - prime d'assurance.

Ses dépenses mensuelles variables sont les suivantes :

- 125 \$ - services publics et téléphone;
- 120 \$ - nourriture;
- 50 \$ - articles personnels et ménagers;
- 50 \$ - essence et huile;
- 100 \$ - loisirs.

Ses dettes de crédit sont les suivantes :

- 850 \$ - carte de crédit d'un grand magasin;
- le versement mensuel minimum est de 42 \$;
- 1 200 \$ - avance sur carte de crédit reconnue;
- le versement mensuel minimum est de 65 \$.

Serge souhaite ouvrir un compte d'épargne et y déposer régulièrement une petite partie de sa paie, en cas d'urgence, mais il n'a pas encore entrepris de le faire.

Serge a eu des problèmes avec sa voiture à son retour du travail. Son mécanicien lui affirme qu'il lui en coûtera environ 1 200 \$ pour la faire réparer. Serge a besoin de sa voiture pour se rendre au travail et en revenir. Il vient de recevoir sa paie. Il utilise donc la majeure partie de sa paie pour faire réparer sa voiture.

À la place de Serge, que feriez-vous à court terme pour améliorer votre situation financière?

Éprouvent-ils des difficultés financières? (suite)

À l'aide de l'une des feuilles budgétaires ci-jointes, rajustez le budget de Serge. Lorsque vous aurez terminé, indiquez dans l'espace prévu les modifications que vous avez apportées et justifiez-les.

2. Le revenu mensuel net de Carmen est de 810 \$.

Ses dépenses mensuelles fixes sont les suivantes :

- 150 \$ - loyer (elle partage un appartement avec deux amies);

Ses dépenses mensuelles variables sont les suivantes :

- 45 \$ - services publics et téléphone;
- 95 \$ - nourriture;
- 50 \$ - articles personnels et ménagers;
- 50 \$ - transport en autobus;
- 40 \$ - loisirs.

Ses dettes de crédit sont les suivantes :

- 232 \$ - magasin local; le versement mensuel minimum est de 25 \$.

L'une des colocataires de Carmen décide de déménager, deux jours avant le paiement du loyer du mois suivant. Carmen et l'autre colocataire ont suffisamment d'argent pour payer le loyer, mais Carmen n'a plus assez de fonds pour payer sa portion des frais de téléphone et de services publics et le versement minimum de sa carte de crédit.

À la place de Carmen, que feriez-vous?



Éprouvent-ils des difficultés financières? (suite)

3. Le revenu mensuel net de Yannic est de 1 550 \$.

Ses dépenses mensuelles fixes sont les suivantes :

- 600 \$ - loyer;
- 262 \$ - versement du prêt-auto;
- 210 \$ - prime d'assurance-auto.

Ses dépenses mensuelles variables sont les suivantes :

- 20 \$ - téléphone;
- 120 \$ - nourriture;
- 75 \$ - articles personnels et ménagers;
- 50 \$ - essence et huile;
- 100 \$ - loisirs.

Ses dettes de crédit sont les suivantes :

- 2 000 \$ - l'une de ses cartes de crédit reconnues;
- le versement mensuel minimum est de 120 \$;
- 1 500 \$ - avance sur une autre carte de crédit (utilisée pour payer le loyer du mois dernier et acheter une pièce d'équipement stéréo pour sa voiture);
- le versement mensuel minimum de sa carte de crédit est de 110 \$.

Yannic n'a pas d'épargne.

Que recommandez-vous à court terme à Yannic pour redresser sa situation financière?

À l'aide des feuilles budgétaires ci-jointes, rajustez le budget de Yannic. Lorsque vous aurez terminé, indiquez dans l'espace prévu les modifications que vous avez apportées et justifiez-les.

Feuille budgétaire



DÉPENSES MENSUELLES

Nom		Numéro de cas
Date - Budget initial	Date - Budget rajusté	
Conseiller		Copie reçue

- (H) - Hebdomadairement
 (M) - Mensuellement
 (O) - Occasionnellement
 - À indiquer ici

	INITIAL	RAJUSTÉ
LOGEMENT		
Première hyp. CI CIT		
Deuxième hyp.		
Impôt foncier		
Assurance-habitation		
Loyer / Frais de copr.		
Téléphone		
Électricité		
Eau / égout		
Chauffage - Gas / Huile		
Bois / Électr.		
Câble / Location (télé)		
Internet		
Contrats divers		
BESOINS IMM.		
.....		
.....		
TRAVAIL		
Transport - demandeur		
Transport - conjoint		
Repas / Collations (D)		
Repas / Collations (C)		
Garderie		
Vêtements particuliers		
.....		
.....		
SOUS-TOTAL		

Total reporté

FRAIS DE SUBSISTANCE

- Nourriture
- Transport personnel
- Vêtements
- Pension alimentaire
- Auto (permis, etc.)
- Assurance - Auto
- Vie
- Autre

- Soins médicaux
- Médicaments
- Soins dentaires
- Buanderie / Nettoyeur
- Animal de compagnie

FRAIS PERSONNELS

- Tabac
- Alcool / Boissons
- Loisirs
- Gardiennage
- Soins personnels
- Barbier / Coiffeur
- Revue / Journaux
- Cadeaux
- Dons religieux
- Frais scolaires
- Autres dons
- Allocations

TOTAL DES DÉPENSES ...

PAIEMENT DE LA DETTE .

PAIEMENT DE LA DETTE .

TOTAL

SOMMAIRE DES FONDS DISPONIBLES

REVENU NET DE TOUTES SOURCES

MOINS TOTAL DES DÉPENSES.

FONDS DISPONIBLES

	INITIAL	RAJUSTÉ
Total reporté		
FRAIS DE SUBSISTANCE		
Nourriture		
Transport personnel		
Vêtements		
Pension alimentaire		
Auto (permis, etc.)		
Assurance - Auto		
- Vie		
- Autre		
Soins médicaux		
Médicaments		
Soins dentaires		
Buanderie / Nettoyeur		
Animal de compagnie		
FRAIS PERSONNELS		
Tabac		
Alcool / Boissons		
Loisirs		
Gardiennage		
Soins personnels		
Barbier / Coiffeur		
Revue / Journaux		
Cadeaux		
Dons religieux		
Frais scolaires		
Autres dons		
Allocations		
TOTAL DES DÉPENSES ...		
PAIEMENT DE LA DETTE .		
PAIEMENT DE LA DETTE .		
TOTAL		

INSTRUCTIONS / OBSERVATIONS



Feuille budgétaire (suite)

DÉPENSES MENSUELLES

Nom		Numéro de cas
Date - Budget initial	Date - Budget rajusté	
Conseiller		Copie reçue

- (H) - Hebdomadairement
 (M) - Mensuellement
 (O) - Occasionnellement
 ↓ - À indiquer ici

	INITIAL	RAJUSTÉ
LOGEMENT		
Première hyp. CI CIT		
Deuxième hyp.		
Impôt foncier		
Assurance-habitation		
Loyer / Frais de copr.		
Téléphone		
Électricité		
Eau / égout		
Chauffage - Gas / Huile		
Bois / Électr.		
Câble / Location (télé)		
Internet		
Contrats divers		
BESOINS IMM.		
.....		
.....		
TRAVAIL		
Transport - demandeur		
Transport - conjoint		
Repas / Collations (D)		
Repas / Collations (C)		
Garderie		
Vêtements particuliers		
.....		
.....		
SOUS-TOTAL		

Total reporté

FRAIS DE SUBSISTANCE

- Nourriture
- Transport personnel
- Vêtements
- Pension alimentaire
- Auto (permis, etc.)
- Assurance - Auto
- Vie
- Autre

- Soins médicaux
- Médicaments
- Soins dentaires
- Buanderie / Nettoyeur
- Animal de compagnie

FRAIS PERSONNELS

- Tabac
- Alcool / Boissons
- Loisirs
- Gardiennage
- Soins personnels
- Barbier / Coiffeur
- Revue / Journaux
- Cadeaux
- Dons religieux
- Frais scolaires
- Autres dons
- Allocations

TOTAL DES DÉPENSES ...

PAIEMENT DE LA DETTE .

PAIEMENT DE LA DETTE .

TOTAL

SOMMAIRE DES FONDS DISPONIBLES

REVENU NET DE TOUTES SOURCES

MOINS TOTAL DES DÉPENSES.

FONDS DISPONIBLES

	INITIAL	RAJUSTÉ
Total reporté		
FRAIS DE SUBSISTANCE		
Nourriture		
Transport personnel		
Vêtements		
Pension alimentaire		
Auto (permis, etc.)		
Assurance - Auto		
- Vie		
- Autre		
Soins médicaux		
Médicaments		
Soins dentaires		
Buanderie / Nettoyeur		
Animal de compagnie		
FRAIS PERSONNELS		
Tabac		
Alcool / Boissons		
Loisirs		
Gardiennage		
Soins personnels		
Barbier / Coiffeur		
Revue / Journaux		
Cadeaux		
Dons religieux		
Frais scolaires		
Autres dons		
Allocations		
TOTAL DES DÉPENSES ...		
PAIEMENT DE LA DETTE .		
PAIEMENT DE LA DETTE .		
TOTAL		

INSTRUCTIONS / OBSERVATIONS



Jeu-questionnaire de la treizième leçon

Vrai ou faux

1. _____ Les difficultés financières sont en général causées par des dépenses trop élevées.
2. _____ Les personnes qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir de l'aide auprès d'un service de conseillers en crédit.
3. _____ Un prêt de consolidation sert surtout à financer le démarrage d'une entreprise.
4. _____ Les agents de recouvrement peuvent en général vous téléphoner le matin, avant 8 h.
5. _____ La faillite est en général conseillée lorsqu'une personne est incapable de payer les versements de sa carte de crédit depuis quelques semaines.

Choix multiple

6. _____ Cause fréquente de difficultés financières :
 - A. mauvaises habitudes de gestion de l'argent;
 - B. manque de formation professionnelle;
 - C. déclaration d'impôt en retard;
 - D. protection d'assurance-vie insuffisante.
7. _____ Organisme sans but lucratif qui fournit des conseils financiers :
 - A. Société d'assurance-dépôts du Canada;
 - B. Service de conseillers en crédit;
 - C. Bureau d'éthique commerciale du Canada;
 - D. Administration des caisses nationales d'épargne.
8. _____ Objet d'un prêt de consolidation :
 - A. déduire des montants de la paie d'une personne;
 - B. rembourser le solde d'une carte de crédit avant le paiement des autres dettes;
 - C. cumuler plusieurs dettes en un seul paiement;
 - D. réduire le montant de l'impôt sur le revenu fédéral.
9. _____ Exemple de pratique de recouvrement honnête :
 - A. prétendre être un vendeur qui tente de recouvrer une dette;
 - B. menacer d'intenter des poursuites si la dette n'est pas recouvrée;
 - C. appeler un débiteur au travail même si les appels personnels ne sont pas autorisés;
 - D. appeler un débiteur le matin avant 8 h.
10. _____ La faillite fait référence au processus suivant :
 - A. obtenir la permission de retarder le paiement de ses versements de crédit;
 - B. obtenir de l'aide auprès d'un service de conseillers en crédit;
 - C. utiliser des mesures juridiques pour réduire ou éliminer sa dette;
 - D. utiliser des mesures juridiques pour faire déduire des montants de votre paie.

Cas Mathieu a récemment manqué quelques semaines de travail parce qu'il était malade. Il a donc moins de revenus et n'a pas été en mesure de payer ses factures et ses comptes de crédit. Que recommandez-vous à Mathieu? *Veillez répondre à cette question sur une feuille à part.*

Jeu questionnaire de la treizième leçon Corrigé



Vrai ou faux

1. V Les difficultés financières sont en général causées par des dépenses trop élevées.
2. V Les personnes qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir de l'aide auprès d'un service de conseillers en crédit.
3. F Un prêt de consolidation sert surtout à financer le démarrage d'une entreprise.
4. V Les agents de recouvrement peuvent en général vous téléphoner le matin, avant 8 h.
5. F La faillite est en général conseillée lorsqu'une personne est incapable de payer les versements de sa carte de crédit depuis quelques semaines.

Choix multiple

6. A Cause fréquente de difficultés financières :
 - A. mauvaises habitudes de gestion de l'argent;
 - B. manque de formation professionnelle;
 - C. déclaration d'impôt en retard;
 - D. protection d'assurance-vie insuffisante.
7. B Organisme sans but lucratif qui fournit des conseils financiers :
 - A. Société d'assurance-dépôts du Canada;
 - B. Service de conseillers en crédit;
 - C. Bureau d'éthique commerciale du Canada;
 - D. Administration des caisses nationales d'épargne.
8. C Objet d'un prêt de consolidation :
 - A. déduire des montants de la paie d'une personne;
 - B. rembourser le solde d'une carte de crédit avant le paiement des autres dettes;
 - C. cumuler plusieurs dettes en un seul paiement;
 - D. réduire le montant de l'impôt sur le revenu fédéral.
9. D Exemple de pratique de recouvrement honnête :
 - A. prétendre être un vendeur qui tente de recouvrer une dette;
 - B. menacer d'intenter des poursuites si la dette n'est pas recouvrée;
 - C. appeler un débiteur au travail même si les appels personnels ne sont pas autorisés;
 - D. appeler un débiteur le matin avant 8 h.
10. C La faillite fait référence au processus suivant :
 - A. obtenir la permission de retarder le paiement de ses versements de crédit;
 - B. obtenir de l'aide auprès d'un service de conseillers en crédit;
 - C. utiliser des mesures juridiques pour réduire ou éliminer sa dette;
 - D. utiliser des mesures juridiques pour faire déduire des montants de votre paie.

Cas Mathieu a récemment manqué quelques semaines de travail parce qu'il était malade. Il a donc moins de revenus et n'a pas été en mesure de payer ses factures et ses comptes de crédit. Que recommandez-vous à Mathieu? *Mathieu devrait commencer par communiquer avec ses créanciers afin d'expliquer sa situation. S'il n'obtient pas de résultats, il devrait communiquer avec un service de conseillers en crédit qui l'aidera à planifier ses dépenses des prochains mois. Il sera ainsi graduellement en mesure de payer ses factures et de rembourser ses dettes.*